



Liberté . Égalité . Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale

de l'Équipement et de

l'Agriculture de l'Oise

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE
DU MASSIF FORESTIER DE HEZ-FROIMONT ET MONT CESAR
DU 11 SEPTEMBRE 2009**

Etaient présents :

Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Oise	M. Le Bas
Conservatoire des sites naturels de Picardie	M. Decodt
Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement	Melle Milano
Mairie BAILLEUL SUR THERAIN	M Carrere
Mairie LA NEUVILLE EN HEZ	Mr Dufour
Mairie de HERMES	Mme Picard
	Mr Pagny
Mairie de SAINT FELIX	Mr Wattiez
Mairie LARUE SAINT PIERRE	Mr Signoirt
Conseil général de l'Oise	Mr Sanguinette
	Mme Perrin
Nord-Picardie de vol libre	M. Dethoor
Communauté de communes rurales du Beauvaisis	M. Georges
	M. Penet-Brun
	Mr Dufour
Comité départemental du tourisme équestre	Mr Roudier
Office National de la Forêt	M. Jaminon
Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture	Mme Brel
	Mme Badsì

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du président du comité de pilotage et de la collectivité territoriale chargée du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs
- Sortie sur site au Mont-César

INTRODUCTION PAR Mme BREL :

Mme BREL, représentant le Préfet de l'Oise, ouvre la réunion en remerciant les participants de leur présence, et précise qu'elle remplace Mr Gardais au poste chef du service de l'eau, de l'environnement et de la forêt à la DDEA.

Un tour de table est effectué pour que chacun puisse se présenter.

DESIGNATIONS :

La parole est laissée à Mme Badsy afin de présenter les modalités de désignation du Président du COPIL et de la collectivité territoriale chargée de l'élaboration du document d'objectifs.

Celles-ci peuvent avoir lieu :

- si un couple de candidats se présente à la présidence et à l'élaboration du DOCOB,
- le vote peut avoir lieu à main levée sauf si un membre votant du comité demande que ces désignations aient lieu à bulletin secret,
- chaque électeur présent ne peut disposer au maximum que de trois pouvoirs
- chaque vote est réalisé avec un maximum de deux tours :
 - o 1^{er} tour si un candidat obtient la majorité des voix des inscrits (la moitié plus une voix des voix des représentants des collectivités et de leurs groupements membres du comité de pilotage), il est élu,
 - o 2^{ème} tour : le candidat obtenant la majorité relative exprimée est élu.
- le décompte est effectué immédiatement

Par ailleurs, il est précisé qu'une réunion d'information s'est tenue le 9 septembre 2009 entre les services de l'état (DDEA et DREAL), le conservatoire des sites naturels de Picardie (CSNP), l'ONF et la Communauté de communes rurales du Beauvaisis (CCRB).

L'objet de cette réunion de travail avec la CCRB (candidat potentiel à la mise en œuvre du DOCOB) était de fixer les partenariats possible, de préciser les modalités de financement et de répondre aux interrogations de la CCRB quant à ses missions à prendre en charge en tant que collectivité animatrice.

A la suite, Mme Brel demande à l'assistance si des candidatures sont proposées.

Mr Dufour, maire de la commune la Neuville en Hez et vice président de la CCRB en charge de la commission Sport, Environnement, Tourisme présente sa candidature à la présidence du Comité de pilotage

Mr Georges, directeur de la CCRB propose la candidature de la CCRB à la mise en œuvre du document d'objectifs.

Il est demandé à chacun de présenter leur candidature.

Mr Le Bas intervient et demande à Mr Dufour s'il a les compétences techniques nécessaires pour assurer le rôle de président.

Mr Dufour précise les points suivants :

- qu'il est intéressant qu'un élu du site Natura 2000 s'engage dans cette démarche et puisse ainsi faire mieux passer les « messages » auprès des autres élus du site,
- en ce qui concerne les compétences techniques, il sera assisté par l'équipe de techniciens de la CCRB et les membres du comité de pilotage apporteront leurs compétences respectives pour faire avancer la démarche.

Mr Dufour précise également que l'Etat donne la possibilité aux élus locaux de prendre une place importante dans cette gestion, que ce soit dans l'animation, le pilotage de la mise en œuvre du DOCOB et dans le suivi des objectifs Il est rappelé la mission du président de COPIL qui consiste à préparer les COPIL, relayer les questions et préoccupations et veiller à la rédaction des comptes rendus de comité de pilotage.

Mr Georges présente à son tour la CCRB qui possède les compétences environnementales nécessaires. Elle dispose d'une équipe de techniciens connaissant les problématiques du site et par conséquent, il semble donc être logique que cette équipe puisse faire vivre et suivre l'évolution de Natura 2000 sur ce site.

Les missions relevant de la CCRB dans le cadre de l'animation de Natura 2000 concerneraient :

- l'approche pédagogique (expositions, travail thématique avec les élèves...)
- l'animation du document d'objectifs (préparer et animer les réunions de comité de pilotage et autres réunions techniques, rédiger les différents comptes rendus)

la communication autour du projet (promouvoir le document d'objectifs, tenir informés les acteurs du déroulement des opérations, présenter de manière pédagogique les habitats naturels de la directive européenne et les objectifs de conservation).

Mr le Bas conteste les modalités de validation du DOCOB.

Il est rappelé par Melle Milano représentant la DREAL que le DOCOB est validé par les membres du COPIL, qu'il peut être actualisé.

Mme Badsj rappelle également que des groupes de travail avec les différents acteurs du site ont été mis en place, ceci afin de prendre en compte les réflexions techniques et de les intégrer au mieux dans le DOCOB.

Mr Lebas interroge sur l'ambiguïté dans le diagnostic écologique du DOCOB résultant de l'indication des données bibliographiques anciennes d'une espèce d'insecte qui n'a pas été inventoriée récemment (NDLR : l'espèce évoquée par Mr Lebas est probablement le Taupin violacé). Melle Milano précise que les données intéressantes quant à la présence passée d'une espèce d'intérêt communautaire doivent être précisées dans le DOCOB. Mr Jaminon de l'ONF rajoute qu'aucune mesure de gestion spécifique à cet insecte probablement disparu du massif de Hez-Froidmont n'a été proposée dans le DOCOB et que par conséquent, la mention de l'espèce dans le DOCOB n'a pas d'incidence sur les mesures mises en place.

Mr Jaminon intervient en relayant les enjeux et objectifs des différents milieux du site Hez-Froidmont et Mont César :

- Mont-César : poursuivre les efforts de restauration de complexe pelousaire et garantir sa pérennité, développer une politique de préservation et de gestion des lisières calcicoles
- Massif forestier de Hez-Froidmont : on y retrouve un cortège d'espèces et d'habitats féodaux, il convient de mettre en œuvre des pratiques forestières permettant de répondre aux attentes de production en conservant les potentialités des habitats forestiers et augmenter la diversité biologique.

Après ces commentaires, Mme Brel demande si les élus souhaitent voter à main levée ou à bulletin secret.

A la demande de l'ensemble des votants, les désignations ont lieu à main levée :

Mr Dufour est élu à la présidence du COPIL avec 6 voix (majorité des voix)

La CCRB est élue structure chargée de la mise en œuvre du DOCOB avec 8 voix (majorité des voix).

Mr Dufour demande à l'ensemble des membres du COPIL d'être présents aux futurs COPIL et le cas échéant de s'y faire représenter.

Dans le cadre de l'animation et pour faire suite aux positions prises lors de la réunion du 09/09/09, les missions entre les différents intervenants sont affectées comme suit :

- CCRB : animation du document d'objectifs, secrétariat, communication et approche pédagogique (convention financière à établir avec la DREAL)
- ONF : maîtrise d'œuvre, animation - contractualisation du massif forestier et de la partie forestière du Mont-césar en appui du CSNP (convention financière à établir avec la DREAL)
- CSNP : animation-contractualisation du Mont-César et milieux ouverts (convention financière à renouveler avec la DREAL).

Le CRPF, absent lors de cette réunion, a fait part de son engagement à faciliter le travail des animateurs.

La prochaine réunion du comité de pilotage est prévue pour janvier 2010 (présentation du budget, élaboration du calendrier à venir, définition des priorités en terme de contractualisation).

Mme Brel clôt la réunion et remercie les personnes présentes pour leur participation.

Ce COPIL est suivi d'une sortie sur le Mont-César et visite de la forêt de Hez froidmont.

La chef du service Eau, Environnement
et Forêt,


Anne-charlotte BREL